Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260413-DCM_33_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**
Date de convocation : Le 9 avril 2026. Date de d'affichage : Le 9 avril 2026.	L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : néant Absents : néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : néant Mathieu AIRAULT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 33/2026	

OBJET : CCAS. Détermination du nombre de membres et élection des membres.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,
Vu l'article R123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
Décide, à l'unanimité, de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales à 12 personnes.
Madame la Maire invite les candidats à se faire connaître parmi les conseillers municipaux. La liste minoritaire ne propose qu'un seul candidat.
Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne vote, à l'unanimité, pour les 6 conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration suivants : Christophe LECOMTE, Pascaline MARION, Catherine LEFEVRE, Annie JAN, Emilie LOUVEL, Éric GENDREAU.
Il est indiqué que l'autre moitié des membres du conseil d'administration est désignée par le Maire.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

